



**Guide de mise en image
de la Langue des signes française**
avec le soutien du Conseil national
consultatif des personnes
handicapées

Mars 2022

Sommaire

Introduction.....	5
I. Rappel des préconisations de la charte de 2015.....	6
II. Nouvelles recommandations	12
Annexe – Charte de qualité pour l’usage de la Langue des signes française dans les programmes télévisés du 15 janvier 2015.....	14

Introduction

Le 15 janvier 2015, la charte de qualité pour l'usage de la Langue des Signes Française (LSF) dans les programmes télévisés a été signée par le secrétariat d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (devenu Arcom), et les associations nationales des personnes sourdes ou malentendantes. Cette charte, dont l'objectif est de « *guider les choix des acteurs de l'accessibilité pour l'usage de la LSF à la télévision* », s'inscrivait dans une démarche en faveur d'une meilleure prise en compte de la qualité de l'accessibilité des programmes aux personnes sourdes et malentendantes, initiée dès 2011 avec l'adoption de la charte relative à la qualité du sous-titrage.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a contribué à démocratiser l'interprétation en LSF, en raison de l'enjeu accru qu'a représenté à partir du printemps 2020 l'accès de tous les citoyens à l'information. Ce développement quantitatif de l'interprétation en LSF ne s'est néanmoins pas systématiquement accompagné d'une prise en compte de la qualité de l'accessibilité proposée. Au regard de l'expérience engrangée et des nouveaux problèmes, qui ont pu émerger, concernant la mise en image de la traduction en LSF par les chaînes, il paraissait utile de compléter la charte de 2015 avec, d'une part, des exemples concrets et visuels et, d'autre part, de nouvelles préconisations à destination de l'ensemble des parties prenantes.

En premier lieu, le présent guide rappelle, exemples à l'appui, les consignes énoncées dans la charte du 15 janvier 2015, dont le respect demeure primordial. En second lieu, de nouvelles recommandations sont formulées afin d'améliorer la mise en image de la LSF. S'il est systématiquement indiqué, pour chaque point d'attention, la catégorie d'acteurs à laquelle ceux-ci s'adressent prioritairement (éditeurs, réalisateurs, interprètes, ou encore organisateurs de prises de parole), le respect des principes énoncés suppose l'implication de tous, ainsi qu'une coordination de l'ensemble des parties impliquées dans la mise en accessibilité des émissions de télévision.

I. Rappel des préconisations de la charte de 2015

La charte adoptée le 15 janvier 2015 (annexe) rappelait tout d'abord l'importance d'aspects ayant trait, non pas à la mise à l'image de la LSF, mais à la qualité de l'interprétation proposée aux téléspectateurs sourds ou malentendants. Ainsi, le respect tant du sens du discours que des règles inhérentes à la langue française est essentiel pour assurer au public une bonne compréhension du propos, tout comme la retransmission de l'interprétation, parfois légèrement décalée par rapport au locuteur source, dans son intégralité.

Par ailleurs, la charte formulait un certain nombre de préconisations relatives :

1. aux règles inhérentes à l'interprétation de programmes audiovisuels

- Invitation à recourir à **plusieurs interprètes afin de signer des échanges complexes**, notamment dans le cadre de débats, afin de permettre aisément la distinction et l'identification des locuteurs ;

**Pour les
éditeurs**

Exemple :



Dans le cadre d'un débat avec écran scindé en deux, il est pertinent de faire figurer un second interprète, disposé de telle sorte que la personnalité dont celui-ci signe les propos puisse être aisément identifiée. Dans le cadre du débat présidentiel du 3 mai 2017, un tel dispositif avait été mis en place par un média, mais exclusivement sur son site Internet (image de droite), tandis que les diffusions en linéaire ne faisaient intervenir qu'un interprète à la fois (image de gauche).

- Communiquer aux téléspectateurs les **informations extra-discursives** nécessaires à la bonne compréhension du programme (événement sonore, langue étrangère non-traduite, situation non-interprétable).

**Pour les
interprètes**

2. à la bonne visibilité de l'interprète

- Veiller pour les émissions et programmes d'information interprétés en LSF, à ce que l'incrustation de l'interprète occupe **un tiers de l'écran**.

Pour les réalisateurs

Exemples :



Ici, l'incrustation couvre moins d'1/5^{ème} de l'écran (hors- bandeau déroulant et titraillle). Si l'agrandissement proposé permet une meilleure visibilité de l'interprète, un placement à la droite de l'écran serait alors préférable pour éviter que l'incrustation ne soit recouverte par d'autres éléments, ici le logo de la chaîne et l'horloge (cf. point relatif aux informations textuelles et graphiques ci-dessous).

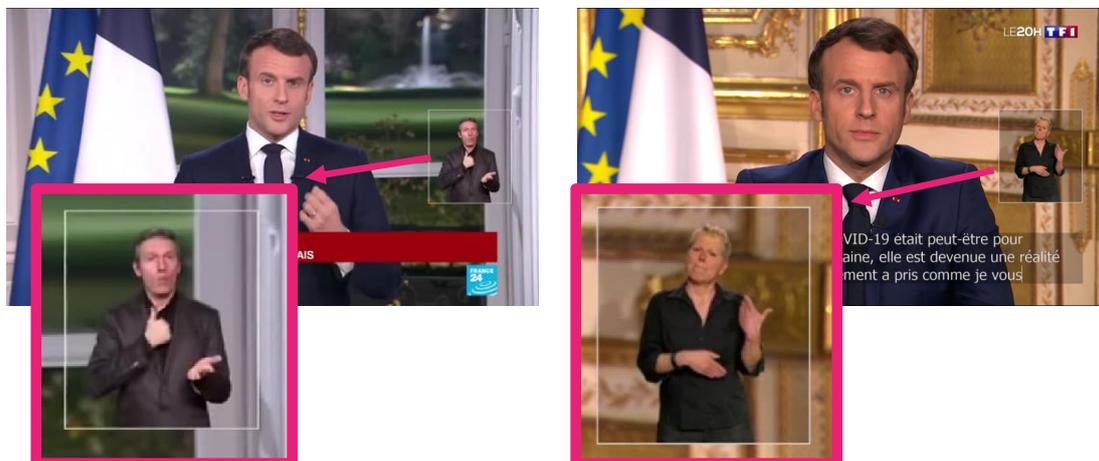


Dans ce second exemple, un agrandissement du médaillon LSF inviterait également à repenser le cadrage en décalant la personnalité dont les propos sont signés sur la gauche de l'écran, afin d'éviter que l'incrustation agrandie ne vienne à la cacher.

- Privilégier les « **plans américains** » qui permettent, grâce à un cadrage à mi-cuisse, une lisibilité aisée de tous les signes, certains se réalisant en bas du corps ou au niveau des cuisses.

Pour les réalisateurs

Exemples :



Entre ces deux allocutions présidentielles, distantes de moins de trois mois, le cadrage a été sensiblement élargi. Pour autant, le second cadrage s'apparente encore davantage à un « plan taille » qu'à un « plan américain ».



Dans ce troisième exemple, issu non pas d'une diffusion télévisuelle mais d'une chaîne Youtube, outre les dimensions satisfaisantes de l'espace réservé à l'interprète, le cadrage jusqu'aux genoux permet une bonne lisibilité de l'ensemble des signes.

- Veiller à une **lumière diffuse** pour éviter les ombres portées.

Pour les
réalisateurs

Exemple :



Dans cet exemple, des ombres sont projetées par le corps de l'interprète sur le fond devant lequel il se tient, rendant moins lisibles ses mouvements.

- Veiller à une tenue **vestimentaire appropriée** : couleurs contrastées par rapport au décor, vêtements prêts du corps permettant une bonne lisibilité des signes.

Pour les
interprètes

Exemple :



Cet exemple présente une difficulté du point de vue de la tenue vestimentaire noire de l'interprète, alors que celle-ci signe sur un fond de la même couleur. Il aurait été souhaitable que l'interprète se coordonne avec les équipes en charge de la réalisation. Ainsi informée, elle aurait pu privilégier un vêtement assurant un meilleur contraste avec le fond.

- Disposer les **informations textuelles et graphiques** de sorte que rien ne recouvre le professionnel signant.

Pour les éditeurs et les organisateurs de prises de parole

Lorsqu'un éditeur rend accessible un programme tel qu'un journal télévisé, il lui incombe de s'assurer que le médaillon LSF n'est pas recouvert par d'autres éléments figurant à l'écran.

Lors de la retransmission d'allocutions, de conférences de presse ou de rassemblements politiques, désormais fréquemment rendus accessibles au moyen d'une interprétation en LSF, le dispositif est généralement prévu par les producteurs. Dans ce cas de figure, **il appartient aux organisateurs des prises de parole de se rapprocher des éditeurs de services de médias audiovisuels**, qui se cantonneront à reprendre le signal qui leur sera fourni, afin de s'assurer que l'emplacement qu'ils ont choisi pour l'incrustation ne sera pas recouvert par d'autres éléments figurant à l'antenne (titre, bandeau déroulant, logo).

Exemples :



Ici, l'incrustation avait été disposée à un emplacement qui ne permettait pas, lors de la retransmission sur les chaînes d'information en continu – dont la partie basse de l'écran est occupée par un bandeau déroulant – une visibilité correcte de l'interprète.



Dans ce second exemple, l'incrustation avait, à l'origine, également été disposée à un emplacement qui ne permettait pas une visibilité correcte de l'interprète (image de gauche). Ce point a été corrigé au cours de la diffusion du rassemblement politique (image de droite).

II. Nouvelles recommandations

L'enjeu représenté par la bonne information des citoyens et la communication des comportements à adopter dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 a conféré une importance accrue à la bonne mise en image de la LSF. Si les préconisations formulées dans la charte du 15 janvier 2015 permettent de garantir une accessibilité de qualité, l'expérience a permis de dégager plusieurs pistes d'amélioration. Par ailleurs, le progrès technologique pourrait ouvrir de nouvelles perspectives en matière de mise en image de la LSF.

➤ Un fond opaque

Pour les réalisateurs

En ce qui concerne les interprètes mis à l'antenne au moyen d'une incrustation, il convient d'éviter le recours à un fond transparent ou sans contraste avec la peau de l'interprète. Ainsi, afin de faciliter l'accessibilité de l'interprétation aux personnes sourdes-malvoyantes, on privilégiera un fond opaque.

➤ Un placement proche du locuteur

**Pour les organisateurs
des prises de parole**

Lorsque l'interprète figure sur le même plan que le locuteur source, il convient de veiller à ce que le premier se situe aux côtés du second. Par conséquent, même si la prise de parole fait intervenir successivement plusieurs personnalités, il apparaît impératif de réserver à l'interprète LSF un emplacement à proximité immédiate du pupitre.

Exemples :



Lors de la conférence de presse du 11 mars 2020, l'interprète était située à une telle distance des intervenants que les équipes de télévision présentes pour assurer la retransmission de la prise de parole ont dû arbitrer entre un plan large, et donc une visibilité restreinte de l'interprète (image de gauche), et un plan resserré sur l'orateur, sans accessibilité aux personnes sourdes et malentendantes (image de droite).



Dans ce second exemple, l'interprète est présente aux côtés de la personne prenant la parole et bénéficie ainsi d'une bonne visibilité à l'antenne.

➤ **Une prise en compte de l'interprétation en LSF dès la conception de l'émission**

Au-delà des recommandations particulières énoncées dans ce guide, le principe d'une accessibilité des programmes télévisés doit idéalement être intégré dès le stade de la conception des émissions. L'interprète n'est ainsi plus uniquement juxtaposé ou superposé au programme, mais devient un acteur à part entière de ce dernier.



Annexe – Charte de qualité pour l'usage de la Langue des signes française dans les programmes télévisés du 15 janvier 2015

PREAMBULE

Afin de guider les choix des acteurs de l'accessibilité pour l'usage de la langue des signes française (LSF) à la télévision, une charte de qualité a été rédigée, avec la collaboration de :

- Planète Langue des Signes : Association pour la promotion de la communication entre les sourds et les entendants
- Afils : Association Française des Interprètes en Langue des Signes
- Point du Jour : Agence de presse et société de production audiovisuelle
- Unisda : Union Nationale pour l'Insertion Sociale des Déficients Auditifs
- MDSF : Mouvement Des Sourds de France
- FNSF : Fédération Nationale des Sourds de France
- AVA – AudioVisuel Accessible : association agissant pour la qualité des services d'accessibilité dans le domaine de l'audiovisuel
- les chaînes de télévision concernées

Les signataires de cette charte veillent à la qualité de l'interprétation en langue des signes dans les programmes concernés, en tenant notamment compte des éléments suivants :

1 – Respect du sens du discours

2 – Respect de la langue française

Quelle que soit la langue source¹ (français oral ou LSF), l'interprétation veille à respecter les règles inhérentes à la langue cible² (français oral, français sous-titré ou LSF).

3 – Respect des règles inhérentes à l'interprétation professionnelle³ de programmes audiovisuels, dont :

- distinction des interlocuteurs en cas d'échanges complexes – le recours à plusieurs interprètes doit parfois être envisagé.
- indication des informations extra discursives nécessaires à la bonne compréhension du programme (événement sonore, langue étrangère non traduite, situation non interprétable).

¹ Langue source : langue de départ à traduire/interpréter

² Langue cible : langue d'arrivée dans laquelle le discours est traduit/interprété

³ Afin de respecter au mieux les trois premiers critères de la charte, les décisionnaires ont recours à des interprètes disposant d'un diplôme ou d'une qualification reconnu et annexé à la présente charte.

4. Bonne visibilité du professionnel⁴ :

- pour les émissions et programmes d'information en français interprétés en LSF, l'incrustation de l'interprète occupe idéalement 1/3 de l'image.
- cadrage idéalement en « plan américain ». Le cadrage à mi-cuisse permet une lisibilité aisée de tous les signes, certains se réalisant en bas du corps ou au niveau des cuisses.
- lumière diffuse pour éviter les ombres portées.
- placement des informations textuelles et graphiques de sorte que rien ne recouvre le professionnel signant.
- tenue vestimentaire : couleur (s) contrastée (s) par rapport au décor, vêtements près du corps permettant une bonne visibilité des signes.

5 – Retransmission de l'interprétation dans son intégralité.

Le diffuseur veille à ce que le programme se termine après la fin de l'interprétation, celle-ci étant souvent légèrement décalée par rapport au discours interprété.

6 – Indication par sous-titrage ou LSF de la modification ou de la suppression d'une émission normalement accessible en LSF.

7 - Exploration de nouvelles solutions.

Les signataires s'engagent à explorer les possibilités offertes par la télévision connectée et les nouvelles technologies pour améliorer l'accès, l'ergonomie et la diffusion de la LSF, en étudiant par exemple la possibilité :

- de rajouter un flux de données de signature LSF, éventuellement par voie connectée, qui permettrait une incrustation optionnelle, superposée à l'image vidéo, d'un avatar ou d'une personne réelle et une gestion de la fenêtre incrustée (taille, position, etc.). La norme HbbTV ou d'autres peuvent être explorées dans ce sens,
- de proposer, à travers les solutions de TV connectée, l'accès à un portail LSF avec une bibliothèque de contenus ou d'instruments,
- d'indiquer par un logo significatif⁵, dans les guides de programmes télévisés, que l'émission visée est interprétée en LSF ou proposée en LSF langue source.

⁴ Par « professionnel » est désigné l'interprète traduisant en LSF le discours prononcé en français ou l'animateur/journaliste s'exprimant directement en LSF

⁵ Logo proposé par les associations collaborant à la charte de qualité

